

Catalogue CAES

Automne / Hiver 2024



Région Provence et Corse

Vous trouverez dans votre nouveau catalogue

- Les avantages régionaux
- Lettre aux parents
- Stages en externat
- A.L.S.H.
- Destinations séjours jeunes
- Documents d'inscription



Renseignements :

Marlène PERON
04.91.16.40.44.

Caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr
<http://provence-corse.caes.cnrs.fr/>

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Vacances

Séjours aux Orres avec



Réservez directement sur le site www.logevac.com,

rubrique « espace CsE »

login : logevac / Mot de passe : cse2024 pour hiver 2024

Ski aux Orres avec

Soit rechargement en ligne sur www.partenaire.lesorres.com

Avec le code adhérent : OR21CPC122

Soit réduction de tarifs en caisse sur présentation de la carte de membre CAES.



LES ORRES

[Office du Tourisme](#)

Pierre & Vacances

Remises allant de - 5 à - 20 % en fonction des dates et des destinations et jusqu'à -40 % pour Center Parcs.

Les réservations **Pierre & Vacances**, **Maeva**, **Adagio** et **Center Parcs**, **Villages Nature** peuvent se faire :

- soit par Internet : <http://ce.groupepvcp.com>
- identifiant Internet : **cnrs** - mot de passe : **47785**
- soit par téléphone :
- Pierre & Vacances**, **Adagio** 0 891 700 220 (0,25 € / min.) code client : **47785**
- Maeva** 0891 700 440 (0,25 € / min.) code client : **47785**
- Center Parcs**, **Villages Nature** 0 891 700 550 (0,25 € / min.) code client **CE089817**



Néméa vous accueille en France depuis 1994 dans des résidences modernes et tout confort (accès piscine, sauna, hammam, salle de sport gratuits)

Réservations par tél au 05.57.26.99.31. / 05.57.52.18.39. ou

sur internet www.nemea.fr avec le code CE : CNRS13

Remise de 12 % sur les résidences Néméa et de 8% sur les résidences partenaires.

Remises cumulables avec les promotions du catalogue !



Mondiapic et LVP spécialiste des vacances en mobil-home, résidence et chalet depuis 1987. Réservations par tél au 05.46.97.67.60. ou resa@mondiapic.com ou sur internet avec le code CE : CNRS13

Taux de remise en fonction des dates et établissements...

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec le code CE : 13CAES



Vos Avantages CAES Régionaux

Homair Vacances

Remise pour tout séjour de 7 nuits minimum :
-15 % en basse et moyenne saison et variable pour la pleine saison
Réservations par tél au 04.84.39.08.50.
ou sur internet www.homair.com avec le code CE : CNRSPC
Remises cumulables avec les autres promotions !



Tarifs réduits avec le code CE : CECNRSPC
Ce code est valable sur les destinations Corse et Tunisie
Site : www.corsicalinea.com **Tél :** 3260 ou 09.69.39.19.70.

Tarifs réduits avec le Code CE : 16.298 (le « . » a son importance)
Lien pour le formulaire de création de compte :
<https://www.corsica-ferries.fr/corsica-club/#/créer-mon-compte/?16.298>
Réservations possibles aussi par tel : 0825 095 095 (0.15 € ttc/mn)



Tarifs réduits

code CE (par téléphone) : 24516104
Code CE (par internet) : 24516104 mot de passe : costa2015
- Réduction exclusive de 8%
- Remise cumulée avec des promotions individuelles
- Possibilités de régler 30 % en chèques vacances ANCV
Site : www.costa-collectivités.fr **Tél :** 0811.020.033.

ATTENTION

Lors des contrôles à l'embarquement, vous devez présenter comme pièces justificatives les éléments suivants :

- Attestation signée et tamponnée par le CAES (uniquement pour Corsica Linéa)
- Votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.

Vos Avantages CAES Régionaux

Le Cinéma

Billetterie Cinémas CGR

avec les CGR de Vitrolles, 2 Rue Gérard Toulon,
Et La Ciotat, 756 Av. Emile Bodin (0 892 68 85 88)

Vos avantages :

- * Tickets valables 9 mois à la date d'achat par le CAES
- * Dans toutes les salles CGR de France (<http://www.cgrcinemas.fr/>)
- * Tarif préférentiel de 7.40 € la place sans supplément pour les films en 3D
- * Places dématérialisées envoyées par mail

Contact : Marlène Péron (caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Variétés / César

Vos avantages :

- * Tickets valables 1 an dans les salles suivantes :
Variétés 37 Rue Vincent Scotto 13001 Marseille (04 91 35 20 86)
César Place Castellane, 13006 Marseille (09 61 31 11 72)

- * Tarif préférentiel de 7 € la place

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)

Billetterie Cinémas Pathé Gaumont

Vos avantages :

- * Tickets valables quelques mois
Dans les salles suivantes : Cézanne, Renoir, Mazarin pour Aix
Madeleine, Bonneveine, Europacorp et 3 Palmes pour Marseille
- * Tarif préférentiel de 8.40 € la place sans supplément pour les films en 3D
valable pour les retransmissions de la société Pathé Live

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-aix@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Prado / Chambord

Vos avantages :

- * Tickets valables quelques mois dans les salles suivantes :
Le Prado 6 Avenue du Prado 13008 Marseille (04 91 37 66 83)
Le Chambord 283 Av. du Prado, 13008 Marseille (04 91 25 70 06)

- * Tarif préférentiel de 7 € la place

Contact : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)

Billetterie Cinémas Artplexe

Vos avantages :

- * Tickets valables 6 mois
 - * Tarif préférentiel adulte de 7.50 € la place
- Contact : Sylvie Guillaumet (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Parcs

(04 42 73 80 05)

Parc d'attractions à Cuges Les Pins
(www.okcorral.fr)

Tarif 2023 : 26 € (gratuit pour les—de 1 m)

Grâce à votre billet, vous bénéficiez d'une remise de 5 % dans un des restaurants du parc.



Le Parc Spirou propose à toutes les familles une expérience **immersif, chaleureuse et émotionnelle** avec des attractions pour tous les âges qui favorisent les moments de complicité et de partage : des attractions à sensations, familiales, roller coasters et les dernières technologies : des simulateurs numériques 5D.

(04 58 555 007)

Parc d'attractions à Monteux (www.parc-spirou.com)

Tarif 2023 : 26.50 €

(gratuit pour les—de 1 m)

Réservez par vos soins : www.myspirou-access.com
avec votre code CSE : SC18000958

Ouverture du parc le 08 avril 2023
Fermeture du parc le 05 novembre 2023

(04 88 84 72 17)

Parc Aquatique à Monteux (www.waveisland.fr)

Tarifs 2024 : A venir (gratuit pour les—de 4 ans)

Ré-ouverture en juin 2024.



Parc d'attractions à Plailly (www.parcasterix.fr)

Tarif 2023 : 49 € la place

Pour **MagicPark Land** contacter : caes-omni-nautique@dr12.cnrs.fr

Pour le **Futuroscope** : caes-stjerome@dr12.cnrs.fr

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Loisirs



Escape Game Harry Potter — 43 Rue Paul Codaccioni — 13007 Marseille

«(www.cryptgame.fr)

Tarif entrée adulte **24.00 €** au lieu de 32 €

Inscription auprès de Marlène Péron par mail : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Urban Jump : Le plus : 1 même concept 2 lieux d'accueil

A Marseille 191 Bld de la Valbarelle 13011 Marseille. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/marseille/>

A Aix En-Provence Pôle d'activité d'Aix 715 Ave Albert Einstein 13290 Aix-En-Provence. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/aixenprovence/tarifs.php>

Commande auprès de Marlène Péron par mël : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr



Tarif unique : 08 € l'heure au lieu de 12 €



Musée Grévin : 10 Boulevard Montmartre - 75009 Paris

Aux côtés de vos célébrités préférées, plongez dans les scènes les plus emblématiques d'hier et d'aujourd'hui au sein d'un Grévin revisité, modernisé et immersif !

Site web : <https://www.grevin-paris.com/>

Tarif CAES : **18 €** - gratuit pour les - de 5 ans (billetterie dématérialisée)

Commande auprès de Marlène Péron par mël : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Water Glisse Passion (06.61.85.59.27.)

131 chemin du lac - 83520 Roquebrune sur Argens.

Ouvert 7/7 de 09h30 à 19h30

Base nautique comprenant : parc aquatique, location pédalos, kayak et paddle....

10 % de remise avec le code : waterglisse2023-caescnrs

valable sur le site www.waterglisse.com et à l'accueil de la base nautique.



Water Glisse Passion

Plus de propositions en cliquant sur les liens :

<http://clas-aixenprovence.caes.cnrs.fr/>

<https://clas-luminy.caes.cnrs.fr/>

<https://clas-glm-timone.caes.cnrs.fr/>

<https://clas-saintjerome.caes.cnrs.fr/la-billetterie/>

<https://seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/billetterie/>



Grâce au partenariat avec le **CAES**, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

Garder le rythme, chasser ses lacunes, consolider ses connaissances, maintenir sa motivation... Nous sommes là pour accompagner votre enfant et l'aider à relever ces défis tout au long de son année scolaire !

Le crédit d'impôt immédiat, c'est révolutionnaire !

Désormais, vous ne payez que 50 % du prix des heures effectuées, chaque fin de mois.

COURS PARTICULIERS

Du primaire au supérieur

1er cours « satisfait » ou « remboursé »

Vos frais d'inscription **OFFERTS**

Un suivi **privilegié** de votre demande

Paiement par CESU préfinancé accepté

Stages en petits groupes

En présentiel ou visio pendant les vacances scolaires

Stages intensifs - Anglais—Espagnol oral

Journées prépa examens—Méthodologie

10% à 20 % de réduction sur les tarifs

Paiement par Carte Collégien de Provence accepté

Code ONLCE3252 réservation en ligne

Renseignements et devis : **COMPLETUDE MARSEILLE**, 150 rue Paradis

04 91 63 10 10

Combien me coûte 1H de cours particulier ou un stage avec mes avantages :

<https://www.completude.com/caescnrsprovence>



Chez Kinougarde, la sécurité, le bien-être et l'éveil de votre enfant sont notre priorité. Grâce au partenariat avec le **CAES**, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

SORTIE DE CRÈCHE : Avec sa nounou, votre enfant s'éveille en s'amusant !

SORTIE D'ÉCOLE : Une fin de journée pétillante riche de moments forts.

MERCREDI, SAMEDI, VACANCES...: Les journées sans école avec sa nounou Kinougarde, c'est plus chouette !

Bonne nouvelle pour l'éveil de votre enfant !

Chaque semaine, votre nounou reçoit une idée d'activité en vidéo.

Grâce à notre partenariat avec votre **CAES CNRS MARSEILLE**, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

Cotisation OFFERTE au lieu de 96 €

Votre nounou est **recrutée et suivie par des pros**

Rencontrez votre nounou **avant de dire oui**

Kinougarde est l'employeur **qui s'occupe de tout**

Aides CAF/MSA et 50% de crédit d'impôt

CESU préfinancé accepté

Pour profiter de vos avantages, contactez votre agence à **MARSEILLE** :

150 rue Paradis Tel : 04 91 63 55 66 ou sur <https://www.kinougarde.com/caescnrsprovence>

Nos Partenaires Régionaux



AGENTS DU SERVICE PUBLIC

**DÉCOUVREZ NOS ASSURANCES
ADAPTÉES À VOS BESOINS.**

REJOIGNEZ NOS PLUS DE 3,5 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES

**ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
ASSURÉMENT HUMAIN**

GMF

COUPE DU MONDE RUGBY FRANCE 2023

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z
Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Venez rencontrer votre conseiller GMF en agence :
Éric LAURENT au 06 07 05 56 37 ou eric.laurent@gmf.fr
Ou renseignez-vous au 0970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur gmf.fr



casden
La banque coopérative de la fonction publique

Aider ma famille à réaliser ses projets

Bénéficier de mes services bancaires à tout moment

Emménager dans mon logement

**LE PROJET DE
NOTRE BANQUE ?
RÉALISER LE VÔTRE !¹⁰**

Rencontrez-nous

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

La CASDEN Banque Populaire vous accompagne dans vos projets de vie.

Une acquisition immobilière, la réalisation de travaux, l'achat d'un véhicule, la constitution de votre épargne et de vos points à utiliser pour vos projets ou ceux de vos enfants...

renseignez-vous directement auprès de :

Corinne FRIED – Responsable CASDEN chez BPMED

Par téléphone : 06 08 34 64 39

Par mail : corinne.fried@bpmed.fr

Présentation de la CASDEN : <https://www.youtube.com/watch?v=CIDZ150UYKg&t=3s>



Chers Parents,

La période estivale s'en est allée....il faut reprendre les bonnes habitudes et s'inquiéter de trouver une occupation sportive ou bucolique à vos enfants pour les prochaines vacances scolaires.

Le catalogue automne—hiver 24 édité par votre région, vous est présenté avec son lot de nouveautés.

Sont représentés les stages que nous vous proposons à chaque vacances scolaires., ou bien encore nos accords ALSH.

Mais aussi des morceaux choisis (parmi leurs catalogues qui restent ouverts) des séjours organisés par nos organismes partenaires : Mondial Junior, Vacances Pour Tous, R.E.V.E., U.C.P.A., TELLIGO.

ATTENTION : les dossiers pré-réservés auprès d'autres organismes que nos partenaires ne seront pas subventionnés par la région Provence et Corse
(aucune dérogation ne sera admise)

En plus de l'aide à l'habituel stage BAFA pour vos ados à partir de 16 ans, le CAES accepte la prise en charge des formations BAFD pour les enfants de + de 21 ans.

Les prix marqués sont ceux sur lesquels s'applique le tarif dégressif (compris entre 22 et 80 %).

Attention les enfants entre 18 et 25 ans sont subventionnés sur la courbe famille (TD compris entre 13 et 70 %)

Le prix plafond journalier (séjour + voyage + assurance annulation) est à 110 euros quel que soit le type de séjour.

Quand un séjour coûte en prix plafond journalier plus de 165 €, il n'est pas du tout pris en charge par le CAES du CNRS.

Frais de dossier CAES de 8 € non subventionnés.



Pense-bête : Pour tout séjour à l'étranger, depuis le 15 janvier 2017, rétablissement de l'Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

RAPPEL de la procédure d'inscription : vous devez effectuer une pré-réservation auprès de l'organisme choisi puis vous avez une semaine :

Pour le calcul du Tarif Dégressif, télécharger votre dossier sur le site du CAES National : avis d'imposition 2023 sur revenus 2022, 1 bulletin de salaire le plus récent, livret de famille (sauf si déjà transmis).

Pour le suivi du dossier, transmettre à la secrétaire de région, qui se chargera de confirmer l'inscription auprès de l'organisme : une fiche familiale, un bulletin d'inscription et un chèque d'arrhes de 50 euros.

STAGES EN EXTERNAT

Le stage sportif, c'est la colo sportive sans hébergement, près de la maison...

La base TD quelque soit le stage choisi est de **200 euros pour 5 jours**.

Les inscriptions à ces stages sont soumis à demande préalable par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Pourront être subventionnées pour les vacances d'automne 23, les 2 semaines soit 09 jours maximum.

Pourront être subventionnés pour les vacances d'hiver 24, les 2 semaines soit 10 jours maximum.



LES STAGES D'EQUITATION

Incluant monte, soin aux chevaux, voltige, théorie, passage de galop possible en fin de stage.

Centre équestre des Plaines à Géménos (04.42.32.27.07 / www.lesplaines.fr).

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2023/2024 : Poney 5 à 8 ans , débutant à Galop 1 : 56 € journée sans repas Enfant /Adolescent débutant à Galop 7 : 73 € journée sans repas.

Sans oublier la licence annuelle (25 €) ou « vacances (valable 1 mois) » obligatoire (10 €).

Centre équestre Pastré à Marseille 8e (04.91.18.80.44./www.centre-equestre-marseille-pastre.fr).

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au centre équestre. Attention centre très demandé, inscription à prévoir bien à l'avance.

Tarifs 2023 / 2024 : aux alentours de 300 € le forfait semaine (déjeuners et goûters compris). A la journée : aux alentours de 66 € / à la demi-journée : aux alentours de 40 €

Licence à rajouter si passage Galop : 25 €. Assurance annulation possible : 10 euros.

Centre équestre Marseille-Allauch à La Pounche (04.91.68.41.89./www.chma.wifeo.com).

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2023/2024 : Réduction de 20 % pour les agents CNRS sur les tarifs affichés : 350 € le forfait semaine. 200 € la semaine matinée ou après-midi. A la journée : 70 €.

Sans oublier la licence à rajouter si passage Galop : 26 €.

Pour les stages à la journée, pique-nique à apporter.

Stages d'équitation via le SMUC (loisirs@smuc.fr)

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au smuc.

Tarifs 2023 / 2024 : 330 € le forfait semaine (repas et goûters compris).



LES STAGES MULTISPORTS



Stage Multi-Activités au HandBall Plan de Cuques (04.91.68.72.53)

Stage multisports autour du jeu de ballon du côté de Plan de Cuques. Les enfants nés entre 2012 et 2017 pourront s'initier au basket, football, volleyball, handball, et plein de jeux de ballon.

En été 3 après-midi extra, suivant la semaine choisie : Escrime, baseball, laser game, trampoline, piscine, mini BMX.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au HBPC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2023/2024 : 93 € la semaine si 5 jours—80 € si 4 jours. 120 € la semaine environ l'été.

Vacances multisports au SMUC (06.83.68.60.91.)



Votre enfant aura la possibilité d'essayer de nombreux sports, l'ennui ne sera pas au rendez-vous !

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2023/2024 : journée multisports : 27€ repas et goûter compris .



Multisports à La Pignata (04.42.94.02.54.)

Stages ayant lieu sur la base de loisirs de Bouc Bel Air . Les programmes de stage pour les enfants de 3 à 13 ans, ainsi que les tarifs se trouvent sur leur site internet : www.stage-lapignata.fr

Tarifs stages : multisports : 215 € / Equitation : 280 € / Foot Académie : 300 € /

Nouveau : Escalade : 290 €

Possibilité de transport au départ de Marseille (+70€)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail en précisant le stage choisi—les dates— assurance an-

LES STAGES A THEME



Stage de Tennis aux Tennis du 8ème (09.81.21.88.77.)

Stages pour débutants comme confirmés de 4 à 17 ans. Lieu : 65 Ave Clot Bey Marseille 8e.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement aux Tennis du 8e. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2023/2024 : 140 € semaine de 5 demi-journées (09h-12h ou 14h/17h)

200 € semaine de 5 journées (sans repas : soit pique-nique soit repas au Smuc à 12 €/jour)



Stage de Cirque avec les Z'invertimbrés (06.83.51.34.89.)

Votre enfant de 5 à 14 ans découvrira le monde de la jonglerie, de l'acrobatie, de l'aérien... et apprendra à développer son expression corporelle et artistique.

3 formules au choix : F1 : 5 matinées : 95 €/ F2 : 5 journées : 135 €/ F3 : 5 journées F2 + accueil AM/midi/PM : 185 €

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates .

Informations concernant les **Stages de voile** :

<https://seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/voile-stages-pendant-les-vacances/>

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le CAES régional vous apporte plusieurs solutions pour la garde de vos enfants les mercredis.

Les inscriptions sont soumises à demande préalable par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr



Centre aéré de la MJC Plan-de-Cuques

Pour les 4 - 10 ans et pour les 11 - 17 ans.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement auprès du pôle Jeunesse de la MJC.

Important : les agents CNRS peuvent s'inscrire aux mêmes dates que les résidents de Plan de Cuques.

Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Renseignements et dossier d'inscription : www.mjcplandecuques.fr/CentreAere

Contact : 04.91.07.73.54. // secretariat.pj@mjcplandecuques.fr

Tarifs 2023/2024 : mercredis de 17 € à 26 €, repas et goûter compris.

Adhésion 23/24 à régler directement à la MJC : Plan de Cuques : 16€ Hors commune : 18€

Mercredis éducatifs, sportifs et culturels au SMUC

Pour les 4 - 6 ans et pour les 6 - 17 ans.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC.

Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Renseignements et dossier d'inscription : <https://www.smuc.fr/loisirs-mercredis/>

Contact : 06.83.68.60.91. // loisirs@smuc.fr

Tarifs 2023/2024 : mercredis (journée uniquement et tous les mercredis de l'année scolaire 2023/2024 obligatoirement) : 27€, repas et goûter compris.



Informations concernant le **centre aéré CAES** situé au 31 Chemin Joseph Aiguier, Campus CJA, Marseille 9e
<https://clas-glm-timone.caes.cnrs.fr/cle-cja-marseille/>

Informations concernant le **centre aéré du Roy d'Espagne** : <https://clas-luminy.caes.cnrs.fr/alsh-roy-despagne/>

LES SEJOURS JEUNES



- Informations sur les BAFA
- Informations sur les séjours scolaires
- Automne 2023
- Hiver 2024
- Séjours linguistiques





C'est un diplôme national, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au travers de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du département où vous résidez.

Il permet d'encadrer des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances.

Depuis le 15 octobre 22, les enfants âgés de 16 ans minimum peuvent se faire subventionner la session de formation générale et/ou une session d'approfondissement.

Le taux de participation CAES pour les stages BAFA est identique à celui des séjours jeunes. Mais les enfants de + de 18 ans sont subventionnés sur la courbe TD famille.

Les formations pour le BAFD sont également prises en charge.

En Provence nous sommes partenaires avec 3Cinq7Animation qui propose les stages théorie et approfondissement toute l'année et sur divers sites.

La procédure est la suivante : demander le calendrier des stages à la région. Puis envoyer un mail comprenant le dossier de 3Cinq7 dûment rempli et signé (<http://www.mondialjunior.fr/calendrier-formations/>) pour l'accord de prise en charge, plus un chèque d'arrhes (par voie postale) de 50 € à l'ordre du CAES du CNRS. Les renseignements sont à demander à Laurie Cartallier (3cinq7@gmail.com).

Séjours et voyages scolaires

Ces séjours sont subventionnés selon les mêmes règles que les colonies et séjours jeunes.

Pour obtenir le subventionnement du CAES, le séjour doit être proposé dans le cadre scolaire (de la maternelle à la terminale) et d'une durée minimum de 3 jours et 2 nuits.



Pour bénéficier du tarif dégressif vous devez envoyer à la région (Marlène Péron) la facture ou attestation du séjour (modèle page suivante) établie obligatoirement au nom et adresse du CAES du CNRS Région Provence et Corse, accompagnée d'un chèque d'arrhes de 50 euros à l'ordre du CAES du CNRS.

Pour la mise à jour de votre dossier CAES se conférer aux rappels de procédure en page 1.

Dès réception de votre dossier la région vous adressera une facture prenant en compte votre tarif dégressif.

Le séjour ou voyage scolaire sera payé à son organisateur par le CAES du CNRS.

Modèle Attestation séjour scolaire

Coordonnées de l'établissement scolaire / Mairie

CAES du CNRS Provence et Corse

Villa du CAES

31 Chemin Joseph Aiguier

13009 MARSEILLE

ATTESTATION DE SEJOUR SCOLAIRE

Je Soussigné(e) _____, agissant en qualité de
de l'établissement scolaire/mairie, certifie que l'élève
Né(e) le _____, scolarisé(e) en classe de _____ va participer à un séjour
scolaire organisé à _____, du _____ au _____.
Le montant du séjour s'élève à _____, transport aller/retour inclus.

Le CAES du CNRS s'engage à régler la totalité de la facture à l'établissement scolaire/mairie, à l'ordre de :

Si le séjour est annulé, l'établissement scolaire/mairie s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues au CAES du CNRS. Le remboursement se fera par virement (RIB fourni sur demande) ou par chèque.

Fait à : _____ le _____

Signature et tampon de l'établissement scolaire/mairie :

Automne 2023





R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.



+ d'Activ's à Méjannes le Clap

06-11 et 11-17 ans

Un nouveau programme sur ce « classique » avec un nouveau rythme et des excursions actives pour découvrir de nouvelles activités..

Hébergement : dans un centre de vacances qui met à disposition tout un complexe sportif (propriété du Conseil Général du Gard) au cœur de la nature : centre équestre avec manège couvert notamment, terrains de football et rugby, cours de tennis extérieurs et couverts, mais aussi un gymnase, 1 parcours de cross, des tables de ping-pong...

Au choix Mécanique : 2 séances de sports mécaniques moto ou quad avec des machines de 50, 125 ou 180 cm³. Plusieurs choix d'activités possibles en fonction de son âge et/ou niveau.

Ou Equitation : 2 séances de cheval ou poney sur le ranch de la structure. Exercices en manège ou balades seront au programme, ainsi que des séances d'hypologie, des soins...

Et pour tous : 1 journée paintball—Laser game selon l'âge, 1 journée au parc d'attractions Spirou, 1 activité de découverte de la nature (selon son âge) soit rallye VPP GS soit accro falaise soit course d'orientation.

Dates : Du 23/10 au 28/10/23

Du 30/10 au 04/11/23



Tarif : 650 €

Mondial Junior

45 Chemin des Ecoliers

13320 Bouc-Bel-Air

04.42.38.75.55.

Multi Activité au cœur du Champsaur

04-11 ans



Un retour à la nature pour des aventures ludiques pour les petites et grands, dans les Hautes Alpes, au cœur du massif des écrins, près du plan d'eau du Champsaur.

Hébergement : dans un centre de vacances situé au cœur de la nature.

Au programme

1 séance de cani rando : randonnée pédestre harnaché à un véritable chien de traîneaux. Suivi d'une soirée de contes.

1 après-midi Swingolf / Foot golf : entre le golf et le mini golf, le swingolf se pratique avec un club à 3 faces. Parcours à 13 trous. Le footgolf est le même jeu mais se pratique au pied avec un ballon de foot !

1 Billard foot / babyfoot géant : la règle du jeu est identique au billard américain mais il se pratique avec les pieds. Pour le babyfoot géant, les enfants sont sur un mini terrain avec les mains tenues à une barre en bois et les pieds libres pour pouvoir marquer des buts à l'adversaire..

Visite d'une ferme pédagogique : visite d'une chèvrerie avec un atelier ludique pour apprendre à faire son fromage.

1 demi-journée grand jeu OZARM : 1 véritable chasse au trésor en pleine nature inspirée d'escape game. A l'aide d'une carte, il faut trouver ses repaires et résoudre des énigmes pour retrouver le trésor....

Dates : Du 22/10 au 27/10/23

Du 29/10 au 03/11/23



Tarif : 740 €

Base td : 660 €



U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Multi Sports à Hyères

07-11 // 11-15 // 15-17 ans

Directement situé sur la longue plage de sable de la Bergerie, le village sportif UCPA permet de profiter d'une grande variété d'activités.

3 thématiques au choix

Karting : avec 5 séances de karting et pour les 07-11 ans 1 chasse au trésor + 1 rallye découverte de Hyères. Pour les 11-17 ans 1 séance de beach volley + découverte de Hyères.

Multi'azur : avec 1 séance de giant stand up paddle, 1 de kayak de mer, 1 de karting et pour les 07-11 ans : 2 de tirs à l'arc, 1 chasse au trésor, découverte de la presqu'île, ou pour les 11-17 ans : beach sports (beach soccer, beach volley...).

Multi'glisses 07-11 ans : 3 séances de funboat + 1 de giant stand up paddle + 1 séance de voilier + 2 de tir à l'arc + 1 chasse au trésor.

Multi'glisses 11-17 ans : 2 séances de catamaran + 2 de découverte windsurf + 1 de giant stand up paddle + 1 de tir à l'arc + 1 de kayak de mer + 1 de beach sports.

Dates : Du 22/10 au 28/10/23, RDV/place
Du 29/10 au 04/11/23, RDV/place



Tarifs :
Karting : 646 €
Azur : 589 €
Glisses : 532 €

TELLIGO

21 Rue de Stalingrad 94110 Arcueil
01.46.12.18.50. Code région CNRS13co



Planète Sauvage à Briacé

09-14 ans



Séjour en Loire Atlantique pour celles et ceux que la savane attire, avec un bivouac à Planète Sauvage, une réserve animalière où vivent 150 espèces différentes.

Une nuit à Planète Sauvage : 1 raid en 4*4 pour voir les animaux d'Afrique, ainsi qu'un atelier « sur la piste des grands prédateurs » pour partir à la recherche des proies des grands fauves. Sans oublier 1 nuit en bivouac au cœur du parc.

A la découverte des espèces animales : découverte de ce qu'est un éco-système. Mais aussi comment vivent les lions et leur manière de chasser ou bien pourquoi les girafes ont un long cou....

SOS planète terre en danger : étude de l'arbre phylogénétique des grands groupes d'animaux pour voir si certains sont plus enclins à disparaître que d'autres.

La mission savane : un grand jeu en immersion dans la savane pendant 1 journée avec des défis et des épreuves pour rétablir la paix avec les animaux.

Activités de détente : une sortie piscine au programme, ainsi que des grands jeux et tous les soirs une veillée différente.



Dates : Du 22/10 au 29/10/23

Tarif : 1101 €
transport compris
Base td : 880 €



Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43. / 06.07.16.37.21.
(Code C 0816900)



Vacances à St-Raphaël—Var

06-11 et 12-14 ans

Cap sur la côte d'Azur pour profiter de sa douceur au cours de vacances cool et rythmées....

Au programme en fonction de l'âge

Destination Grande Bleue 06-11 ans avec pour tous 1 sortie kayak en mer + 1 séance d'accrobranche, sans oublier des balades, des jeux, des veillées...

Et pour les **6-8 ans** 1 balade en bateau pour découvrir St-Raphaël depuis la mer.

Et pour les **9-11 ans** 1 séance d'initiation au stand-up paddle.

Côte d'azur à toute allure 12-14 ans : 2 séances de via cordata dans le massif de l'Estérel + 2 séances de paddle + 1 séance de VTT et au choix : 1 séance de paintball ou 1 séance d'escape game ou 1 séance de bubble foot.

Sans oublier les baignades en mer et à la piscine du centre..



Dates : Du 22/10 au 28/10/23

RDV sur place ou train au départ de Marseille (85 € en +)

Tarifs

Grande bleue : 589 €

Toute Allure : 603.25 €





Hiver 2024





U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Les Orres (Alpes du Sud)

09-17 ans

300 jours de soleil par an et de la neige garantie toute la saison. La station des Orres domine la vallée de la Durance et dispose d'un nouveau snowpark, boarder cross.

Hébergement au centre UCPA à 5 mn à pied de la première remontée mécanique.

Full ski 9-11 ans : 9 séances de ski + jeux de neige.

Ski plaisir et découverte du Freestyle 14-17 ans : 6 séances de ski technique + 4 d'initiation au ski freestyle avec 1 journée pique-nique.

Full ski ou snowboard 11-13 et 13-17 ans : 10 séances de ski ou snowboard (support à choisir au début du séjour) dont 1 facultative le mercredi matin (en autonomie pour les 14-17 ans et accompagnée pour les 11-13 ans).

Multisports neige-ski biathlon 11-13 ans : 4 séances de ski alpin + 1 facultative le mercredi matin accompagnée par des animateurs + 4 de biathlon/ski de fond + 1 de raquette nature + 1 de patinoire.



Tarifs du 03 au 09/03/23 :
Full ski : 599 €
Multisports : 646 €
Ski plaisir : 646 €

Transport en car au départ
d'Aix ou Plan de Campagne
+ 164 €



La plagne 1800 (Savoie)

07-17 ans

Avec 225 km de pistes variées, skis aux pieds, un snowpark adapté à tous les niveaux et des soirées sympas...La Plagne 1800 plaira.

Hébergement : dans un village sportif composé de 3 grands chalets.

Full ski 7-11 ans : 9 séances de ski + jeux de neige.

Ski plaisir et découverte du Snowboard 14-17 ans : 10 séances réparties entre des sessions de ski et de snowboard (dont 1 facultative le mercredi matin). Séjour dédié aux adolescents débutant en snowboard et ayant un niveau confirmé en ski.

Full ski ou snowboard 11-13 et 14-17 ans : 10 séances de ski ou snowboard (support à choisir au début du séjour) dont 1 facultative le mercredi matin (en autonomie pour les 14-17 ans et accompagnée pour les 11-13 ans).

Ski plaisir et découverte des activités de montagne 14-17 ans : 5 séances de ski + 1 de ski hors pistes + de hockey sur glace ou patins à glace en fonction de l'envie + 1 de raquette + 1 de montagne rescue.

Après la glisse : balade en raquettes, initiation tir à la carabine laser...

Tarifs du 03 au 09/03/23 :
Full ski ou Snowboard: 865 €
Ski plaisir+Snowboard : 912 €
Ski plaisir + montagne : 865 €

Transport en car au départ
d'Aix ou Plan de Campagne
+ 212 €

Base TD : 770 €



Mondial Junior

45 Chemin des Ecoliers

13320 Bouc-Bel-Air

04.42.38.75.55.



Ski à St-Léger les Mèlèzes

4- 12 ans



A proximité de Gap, la vallée du Champsaur regroupe de charmants petits villages accolés les uns aux autres. Cette région authentique offre de superbes vues sur le Massif du Dévoluy et la vallée du Drac. La région bénéficie d'un soleil généreux et sa position à 1600 m d'altitude lui garantit un bon enneigement.

Hébergement dans des chalets en pieds de pistes, à la décoration rustique, préservant une ambiance montagnarde avec confort et simplicité.

1 Thème à choisir au moment de l'inscription

Multi-Activités : 2 séances de chien de traineaux encadrées par un professionnel diplômé, + 2 journées de ski encadrées par l'équipe pédagogique, dont 2 ^{1/2} journées avec moniteurs ESF, + la visite de la ferme des Cabrioles avec un atelier faisselle, et enfin 1 soirée contes animée par une professionnelle.

Sans oublier la découverte de la neige avec bataille de boules de neige, luges.....

Fanas de glisse 06/12 ans : 5 journées de ski incluant 5 1/2 journées de cours de ski en école de ski, test et insigne en fin de session, + 1 chasse au trésor au cœur de la station et des animations luge sur neige et glisse en tout genre.

Sans oublier les animations et veillées de l'équipe d'encadrement !



Tarifs

Activités : 880 €

Glisse : 900 €

Base td : 770 €

Dates : Du 25/02 au 02/03/24

Du 03/03 au 09/03/24



Glisse passion—Ski en haute Savoie

6-17 ans



Situé en région Auvergne—Rhône Alpes, La Cluzaz dispose de 5 massifs et donc 5 façons différentes de vivre la montagne. Le domaine culmine à 2 600M d'altitude et offre un des plus grands dénivelés avec + de 1 500M de descente ! 85 pistes et 49 remontées mécaniques pour satisfaire les skieurs.

Hébergement : en auberge de jeunesse et pension complète du centre avec pique-nique à emporter pour profiter à fond des pistes.

Au programme : 5 journées de ski qui permettent le perfectionnement du ski alpin. Encadrées par l'équipe Mondial junior dans un esprit ski détente, ski ludique (carnaval) tout en progressant à son rythme.

Sans oublier : une journée détente avec bataille de boules de neige, luges et grands jeux en plein air.

Dates : Du 25/02 au 02/03/24

Du 03/03 au 09/03/24



Tarif : 1 310 €

Base td : 770 €



Vacances Pour Tous
68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43./ 06.07.16.37.21.
(Code C 0816900)



Neige et Compagnie

à Lus-La-Croix-Haute

06-14 ans

Une aventure enneigée et animée dans une station familiale du Vercors, pour s'initier ou se perfectionner en ski et découvrir les joies de la luge, du ski de fond...

Hébergement : au centre Couleur Nature dans le vallon de la Jarjatte. L'organisation globale de ce séjour prend garde à la préservation de la planète avec une découverte quotidienne du milieu montagnard et des repas maison et souvent locaux.

Programme : qu'importe le niveau, les enfants chausseront les skis et s'amuseront en dévalant les pistes.

Autres activités : à ce cocktail sportif s'ajouteront des activités autour de la neige : sculptures, jeu de neige, veillées et une grande fête de fin de séjour.

Dates : Du 25/02 au 02/03/24



Tarif : 730 €



Glisse à gogo à Ancelles

14-17 ans



Un séjour permettant de profiter au maximum de ses vacances et d'améliorer son niveau de ski ou surf à son rythme.

Hébergement dans un cadre montagnard et chaleureux avec un accès au village d'Ancelle par un sentier piéton.

Les journées et horaires seront adaptées aux âges des participants.

Ski alpin : 6 demi-journées encadrées par les animateurs, dont 1 cours encadré par l'ESF en début de séjour avec une journée au domaine de St-Léger.

Karting sur glace : 1 séance à Orcières pour un après-midi complètement givré.

Autres activités : luge, construction d'igloos, visite d'Ancelle, grands jeux, pilotage de drone, soirées délires.

Tarif : 790 €
Base td : 770 €
Rdv/place

Dates : Du 25/02 au 02/03/24





R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.



Ski et Surf à la Toussuire

6-10 et 11-17 ans

A 364 km de Marseille, l'ambiance d'un village authentique, les plaisirs d'un immense domaine skiable avec 310 km de pistes ! Le domaine des Sybelles regroupe 10 stations reliées ski aux pieds soit 124 pistes et 72 remontées mécaniques.

Hébergement au centre de la station et face aux pistes, ce qui assure un après-ski animé.

Au programme : 5 jours de ski ou de surf seront les principaux supports. Des groupes de niveaux et d'âges encadrés par des animateurs responsables du rythme de la journée de chacun seront fait tous les jours, de manière à respecter l'évolution de tous. Initiation et / ou perfectionnement Ski ou Surf à travers un esprit ludique.

Des journées thématiques animées seront au programme également !

Dates : Du 25/02 au 03/03/24

Du 02/03 au 08/03/24



Tarifs :	
Ski :	890 €
Surf :	945 €
Base td :	770 €



Glisse à Serre-Chevalier

10-17 ans



Tout proche de Briançon, la station de Serre-Chevalier est un des domaines skiables les plus importants d'Europe avec 80 remontées mécaniques et 285 km de pistes, jusqu'à 2800 m d'altitude.

Hébergement en pied de piste adapté aux groupes de jeunes avec plusieurs infrastructures sportives pour un après-ski dynamique.

Au programme : 5 jours de ski ou de surf seront les principaux supports. Des groupes de niveaux encadrés par des animateurs responsables du rythme de la journée de chacun seront fait tous les jours, de manière à respecter l'évolution de tous. Initiation et/ou perfectionnement Ski ou Surf à travers un esprit ludique.

Possibilité de prendre des cours de l'ESF (+90 €).

Dates : Du 25/02 au 03/03/24

Du 02/03 au 08/03/24

Tarifs :	
Ski :	890 €
Surf :	945 €
Base td :	770 €





TELLIGO
21 Rue de Stalingrad 94110 Arcueil
01.46.12.18.50. Code région CNRS13co



Multi Neige à Vassieux en Vercors

Dans le plateau du Vercors, le centre est situé au milieu des champs à proximité d'une forêt. Le domaine skiable est celui du Col de Rousset situé entre 1250 et 1700m d'altitude.

3 séjours au choix :

Cocktail des Neiges (10-15 ans)

Pour découvrir les nombreuses activités du Vercors, et ses richesses authentiques !

- 1 séance de biathlon (couplage de ski de fond et de tir à la carabine).
- 2 séances de ski de fond encadrée par l'ESF ou école équivalente.
- 1 balade en raquettes encadrée par un guide.
- La visite d'une ferme du Vercors.
- La visite d'une grotte du Vercors avec fabrication de bougie à la cire d'abeille.
- Multi-activités, sports collectifs et jeux de neige.



Trappeur et Musher (08-14 ans)

Des Activités avec des chiens de traîneau pour accompagner les enfants. Husky, Malamute, Groenlandais...ils n'auront plus de secrets pour les jeunes :

- 2 balades en chiens de traîneau par petits groupes. Pour les + de 10 ans, si la taille le permet, 1 séance d'initiation à la conduite d'attelage.
- La visite d'une ferme pédagogique avec un atelier autour de la laine.
- 1 construction d'igloo.
- La visite d'une grotte du Vercors.
- 1 course d'orientation.
- 1 balade raquettes encadrée par un guide pour une sensibilisation à la biodiversité du Vercors.
- Descentes en luge.
- Multi-activités, sports collectifs et jeux de neige.



Neige et flocons (06-11 ans)

Un cocktail d'activités des alpages pour faire le plein de sensations.

- 1 sortie en chien de traîneau : présentation de la meute, balades et échanges avec le musher.
- 1 construction d'igloo pour s'initier à la conception de ces abris temporaires.
- La visite d'une grotte du Vercors avec fabrication de bougie à la cire d'abeille.
- La visite d'une ferme des Alpages.
- 1 balade raquettes et découverte de superbes paysages de montagne avec un guide.
- Multi-activités, sports collectifs et jeux de neige.

Dates : Du 24/02 au 02/03/23



Tarifs
Cocktail : 827 €
Trappeur : 827 €
Neige : 827 €
Base td : 770 €
RDV/Place

Les Langues



Votre enfant souhaite profiter des vacances pour améliorer son niveau en langue, nous vous proposons également des séjours linguistiques au départ de Marseille, avec des organismes qui sont nos partenaires depuis des années !!

Les séjours linguistiques avec d'autres organismes que ceux présentés ci-contre ne seront pas subventionnés par la Région Provence.

Attention: les séjours coûtant plus de 165 euros/jour tout compris ne feront l'objet d'aucune prise en charge par le CAES.



ECI est un organisme national basé à Aix-en-Provence, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours et membre de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Éducatifs.

ECI propose et organise des séjours linguistiques à l'étranger depuis plus de 50 ans dans différents pays : Europe, États-Unis, Canada, Australie avec différentes formules de plus en plus originales et enrichissantes, en totale adéquation avec les tendances et les attentes des adolescents.

Les séjours durent de 1 à 3 semaines pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Tous les voyages sont organisés au départ de Marseille pour les séjours en groupe. Il existe aussi des formules à la carte comme les one to one ou les intégrations scolaires.

Notre équipe est à votre disposition au 04 42 21 07 68 ou par mail : eci@eci.asso.fr

Tous nos séjours sont consultables en ligne : www.eci.asso.fr

Remises et réductions : -5% sur le montant du séjour (hors voyage et assurances)

Exonération des frais de dossier (70€)

ECI - 62 av Delattre de Tassigny - 13090 AIX EN PROVENCE - 04 42 21 07 68

Le groupe Go and Live



Présent dans plus de 35 pays, le groupe Go and Live est 1 des leader français des séjours linguistiques, des voyages scolaires dans le domaine des langues, du sport et de la culture sans oublier la formation professionnelle. Ils mettent tout leur savoir faire et leur expertise pour permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre d'autres langues et d'autres cultures.

Contactez la centrale de réservation au 05.657.655.25.

Voici l'ensemble des marques du groupe :

Nacel est le spécialiste des séjours linguistiques, réputé pour son service et son suivi personnalisés lors de séjours linguistiques. Un savoir-faire qui permet de vous proposer une offre qui va de l'immersion pure aux séjours avec cours particuliers chez le professeur, en passant par les préparations aux examens, les séjours mariant sports et langues ou langues et théâtre ! Partez à la découverte de pays comme les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et d'autres destinations lointaines.



Avec **Club Langues et Civilisations**, découvrez une large gamme de séjours découverte, de colonies, de séjours langues et sport, de séjours langue et thématique, des summer camps, des cours particuliers à domicile, ... Séjours au départ de Marseille ! Les séjours linguistiques pour tous.



American Village accompagne les enfants de 7 à 17 ans dans l'apprentissage de l'anglais en France ! Cette formule originale de **séjour linguistique** offre la possibilité d'immigrer quelques jours aux États-Unis ou au Royaume-Uni, sans quitter l'Hexagone. Encadré par des animateurs anglophones britanniques ou américains, votre enfant ne pourra que progresser !



Sports Elite Jeunes est LE spécialiste des colonies et des stages sportifs. Depuis plus de 40 ans, des équipes de coaches expérimentés et diplômés mobilisent tout leur savoir-faire pour transmettre aux enfants de 6 ans à 17 ans l'envie de se dépasser, le goût de l'effort et les aider à relever leurs propres défis. Pas moins de 20 sports sont au programme.



Réduction de 5% pour CLC et NACEL avec le code avantage : CNRSP.

Les offres aux adresses suivantes : www.clc.fr, www.nacel.fr, www.sportselitejeunes.fr, www.americanvillage.fr

Qui peut bénéficier des séjours enfants ?

Les séjours jeunes de 4 à 24 ans s'adressent aux enfants ayant droit des agents CNRS et CAES.
Les jeunes agents ouvrant droit âgés de moins de 25 ans doivent consulter les vacances réservées aux familles.

Disposition communes à tous les séjours enfants

- Prix plafond journée (séjour + transport) : 110 € pour tous les séjours. Au-delà de cette somme, le séjour n'est plus subventionné (dépassement facturé sans tarifs dégressifs). Les séjours dont le prix-journée (séjour + transport) est supérieur à 165 € ne sont pas acceptés.
- 45 jours sont subventionnés par enfant et par an pour l'ensemble des séjours. Les séjours linguistiques ne peuvent dépasser 22 jours et sont inclus dans les 45 jours.
- Frais de dossiers pour toute réservation : 8 € non subventionnés.
- Les jeunes âgés de 18 ans et plus sont subventionnés sur la courbe « tarifs dégressifs Familles ».
- Pour tous les séjours avec le CAES, les frais de transport sont subventionnés selon les modalités suivantes :
 - séjours proposés avec transport : application des tarifs dégressifs dans la limite du prix-plafond sur les frais de transport du lieu de rassemblement au lieu de séjour. Les frais de pré-acheminement (du domicile au lieu de rassemblement) ne sont pas subventionnés.
 - Séjour proposés sans transport : le transport individuel est subventionné en fonction du tarif dégressif sur présentation des justificatifs (billets de train, car, avion).

Si l'enfant est accompagné par un adulte, seul le voyage de l'enfant est remboursé.

Si les parents accompagnent leur enfant en voiture, ils ne peuvent prétendre à aucun remboursement, ni pour eux, ni pour l'enfant.

Quotien familial (QF)

Le quotient familial permet de calculer le taux de subventionnement de l'Ouvrant droit (OD). Il est déterminé par votre revenu fiscal de référence (cumulé avec celui de votre conjoint en cas de vie maritale) divisé par le nombre de personnes portées sur le (les) avis d'imposition.

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux personnes handicapées, aux célibataires, divorcées ou veuves en fonction de leur avis d'imposition.
- Un enfant né ou adopté après la déclaration de revenus compte pour une part.
- Les pupilles et enfant en accueil temporaire comptent pour une part uniquement s'ils ont vocation à figurer sur l'avis d'imposition.
- Un enfant déclaré aux impôts en résidence alternée compte 1 part.

QF d'un OD parent isolé n'ayant aucun de ses enfants à charge fiscalement

- s'il participe seul à une activité CAES : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1.5 \text{ part}$.
- S'il part en vacances avec un ou plusieurs de ses enfants ou en inscrit un ou plusieurs en colonies : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1 \text{ part pour l'OD} + 1 \text{ part par enfant inscrit de moins de 18 ans}$.

Si votre situation familiale a changé pour une des raisons suivantes : séparation, maladie grave, chômage, retraite ou décès, joignez les justificatifs.

La participation CAES

- Pour les séjours familiaux et les séjours jeunes à partir de 18 ans, participation CAES minimum de 13 % et maximum de 80 % $QF < \text{à } 2722 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 18\,212 \text{ €} : 13 \%$
- Pour les colonies et séjours jeunes des moins de 18 ans : minimum de 22 % et maximum de 80 %. $QF < \text{à } 4\,340 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 20\,315 \text{ €} : 22 \%$
- Seuls les OD et Ad bénéficient des TD. Pour les séjours en centre de vacances familiales CAES, le prix de base TD est facturé aux FD sans application des TD, et le tarif de référence aux adhérents non AD.
- Pour les centres familiaux extérieurs, les colonies et séjours jeunes (catalogues CAES ou catalogues ouverts), vous perdez vos droits aux TD si vous réservez ou modifiez votre séjour directement auprès de l'organisme.

Maintien ou perte du droit aux TD

Maintien : congé maladie, congé parental

Perte : congé pour convenance personnelle, disponibilité, détachement ou affectation sans rémunération CNRS, CEE et CAES.



Fiche familiale de renseignements

Les informations nécessaires au traitement de votre réservation sont conservées au siège du CAES du CNRS dans un fichier central informatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et pouvez demander d'éventuelles rectifications.

- ☐ **Ouvrant droit*** : agent ou retraité CNRS, ses instituts nationaux, CEE et CAES. Couple d'agents : l'agent masculin est considéré comme ouvrant droit.
- ☐ **Filiation directe*** : parents, enfants (non ayants droit), petits-enfants de l'ouvrant droit ou de son conjoint ayant droit.
- ☐ **Adhérent non ayant droit***

* cocher selon
votre situation.

N° agent Situation familiale(1) Chercheur - Ingénieur - Technicien - Administratif (barre les mentions inutiles)

M/Mme/Melle Nom Prénom

Né(e) le Téléphone portable Téléphone personnel

E-mail

Numéro Bis, Ter Type de la voie (rue, bd) Nom de la voie

Complément d'adresse (immeuble, résidence, étage, etc.)

Code postal Ville

N° délégation régionale Tél. prof. Poste

Nom du laboratoire

Employeur : ☐ CNRS ☐ CAES ☐ INSU ☐ IN2P3 ☐ CEE ☐ Autre Statut : Actif ☐ Retraité ☐

(1) C = Célibataire - M = Marié - P = Pacs - K = Concubin - D = Divorcé - S = Séparé - V = Veuf - T = Décédé. Pour les veufs(ves) d'agents CNRS, préciser la date du décès de l'OD :

☐ **Ayant droit : conjoint, enfants jusqu'à 25 ans** (justifier du statut de l'enfant majeur toujours à charge avec certificat d'inscription scolaire, universitaire ou ANPE)

• Renseignements concernant le conjoint

Nom Prénom Né(e) le

Employeur Indice (si le conjoint est dans la fonction publique)

Tél. prof. Poste E-mail

• Renseignements concernant les enfants à charge figurant sur l'avis d'impôts et les enfants ne résidant pas avec l'OD

Nom, prénom	Né(e) le	Sexe

• Autres ayants droit (ex. : ascendant à charge ne figurant pas sur l'avis d'impôts)

Nom, prénom, adresse	Parenté	Né(e) le	Sexe

Je certifie que les renseignements indiqués, ci-dessus, sont exacts.

Fait à le

Signature de l'agent ouvrant droit.



DEMANDE DE RESERVATION SEJOURS JEUNES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mèl :

Adresse postale :

RESERVATION POUR UN ENFANT AYANT-DROIT

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

F ☐

M ☐

Date de naissance :

CHOIX	NOM DE L'ORGANISME	INTITULE DU SEJOUR	DATE DU SEJOUR	LIEU DU SEJOUR	ACTIVITE CHOISIE
N°1					
N°2					
N°3					

N° d'option (pour les organismes concernés) :

Transport : ☐ Sans transport ☐ Avec transport, au départ de :

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation pour ce séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Vous inscrivez un enfant porteur de handicap : ☐ Oui ☐ Non

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande de réservation, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la réservation de séjours vacances et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles et conditions générales de réservation du CAES ainsi que celles de ses partenaires et m'engage à les respecter.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de ventes sont conformes à la partie réglementaire de Livre II du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R.211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au "a" de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 Préablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans

quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un

contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.